
Sacs réutilisables

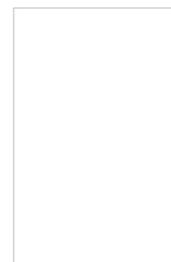
Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

1717 route d'avignon
30200 Bagnols-sur-Cèze

[Voir le site internet](#)

Auteur : Lidwine Queyranne
l.queyranne@gardrhodanien.com

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Une des mesures emblématiques de la Loi TECV est l'interdiction des sacs à usage unique. Initialement prévue au 1er janvier 2016, l'interdiction a finalement été repoussée au 1er juillet 2016 pour les sacs de caisses et au 1er janvier 2017 pour tous les types de sacs à usage unique. Afin d'encourager les commerçants de plusieurs communes du territoire vers ce changement de pratique, une distribution de sacs réutilisables leurs a été proposée pour anticiper cette interdiction.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Objectif environnemental :

- supprimer la distribution automatique par les commerçants de sacs plastiques à usage unique ;
- conception des sacs fabriqués en matière recyclée ;
- Anticiper la mise en place de la nouvelle de la Loi TECV

Objectif économique :

- Fidéliser la clientèle aux commerces de proximité ;
- Fédérer les commerçants autour d'une action collective (avec un marqueur d'adhésion commun) ;
- Engager les commerces dans les actions sur le développement durable.

Résultats quantitatifs

Bagnols sur Cèze :

- 2016 : 61 commerces sensibilisés avec 3050 sacs distribués ;
- 2017 : 35 commerces avec 1753 sacs distribués ;

Pont Saint Esprit :

- 2016 : 30 commerces avec 1500 sacs distribués ;

Autres communes :

- 2017 : 38 commerces avec 800 sacs distribués ;

Un travail de prospection en porte à porte réalisé depuis plusieurs années auprès des commerçants a favorisé la réussite de ce projet.

L'agglomération rend visite à chaque commerçant qui se libère 30mn afin d'effectuer un diagnostic concernant ses déchets.

Le commerçant doit s'engager sur un minimum de 3 éco-gestes puis signe la charte d'engagement et reçoit son label à coller sur sa vitrine.

Résultats qualitatifs

Pour les commerçants ayant fait le choix de distribuer des sacs réutilisables, ils ont pu observer rapidement les bénéfices qui ne sont plus à prouver. Leurs retours sont positifs. Selon eux, leurs clients semblent satisfaits de recevoir les sacs réutilisables. Les clients ont pris l'habitude de le glisser dans leur sac à mains. Plusieurs commerçants souhaitent voir l'action reconduite pour les années suivantes.

MISE EN OEUVRE

Planning

2016 :

- Rencontre avec les commerçants de Bagnols sur Cèze et Pont Saint Esprit ;
- signature de la charte ;
- distribution des sacs réutilisables et vitrophanie

2017 :

- distribution à Bagnols et communes rurales

Moyens humains

Il a été mis en place un partenariat entre l'agglomération et les communes urbaines pour la distribution des sacs (Un agent communal et un agent territorial) un jour par semaine, sur une période de 3 mois.

Moyens financiers

conception de sacs (7503 ex) : 23 850,20 € TTC

impression de vitrophanie (200 ex) : 354 € TTC

Moyens techniques

Il est nécessaire de disposer d'un lieu de stockage pour les sacs avant leurs distributions.

Partenaires mobilisés

l'association des commerçants de Bagnols

l'association des citoyens de Pont

les communes de l'agglomération

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

L'action est reproductible sur d'autres commerces. Elle pourrait également être étendue aux marchés.

Difficultés rencontrées

Le flocage personnalisé des sacs permet à leurs utilisateurs de faire le lien entre l'utilisation et la démarche des commerçants.

Recommandations éventuelles

Anticiper le délai de livraison avec le planning de distribution ; délai ayant été long.

Mots clés

ARTISANAT | GESTION COLLECTIVE | EMBALLAGE

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Charlotte PARENT
charlotte.parent@ademe.fr
Direction régionale Occitanie